

Montmagny, le 01 décembre 2017

Centre local d'emploi (CLE) de Montmagny
116, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest,
Montmagny, QC, G5V 3B9,
Bureau A. Téléphone 418-248-0163
Télécopieur 418-248-2481.

Att. : Du ou des responsable(s) du dossier de Pierre Michaud MICP03015690

Objet : Coupure de l'aide social

Monsieur madame,

La présente est un procès-verbal concernant une coupure de prestation de l'aide social de Monsieur Pierre Michaud.

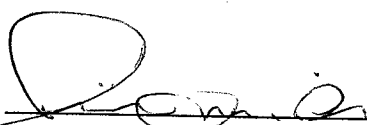
Les faits du 01 décembre 2017.

- (1) Après vérification le 01 décembre au matin il n'y a pas eu de dépôt au compte de Monsieur Michaud
- (2) Monsieur Michaud a téléphoné au Centre local d'emploi (CLE) de Montmagny pour vérifier pourquoi il y a eu coupure de l'aide social
- (3) L'agente au téléphone avise monsieur que c'est à cause de la lettre qu'il a écrite qui spécifie qu'il recherche un loyer dans la région de Montmagny.
- (4) L'agente de Montmagny me donne des numéros de téléphones pour vérifier directement auprès de l'agente de Trois-Rivières le pourquoi de cette coupure.
- (5) A 13 :00h Monsieur Michaud se présente à l'aide social de Montmagny pour éclaircir ces actions dénuées de tout sens.
- (6) L'agente de Montmagny confirme que monsieur a bel et bien été coupé à cause de sa lettre qui avise l'aide social de son intention de passer l'hiver à Montmagny.
- (7) Monsieur explique que cela n'a aucun sens de couper un prestataire qui avise l'aide social de ses intentions pour fin de transparences mutuelles.
- (8) Au alentour de 13 :20 h avec l'aide de l'agente du Montmagny monsieur parle à Mme Diane Godin responsable du dossier de Monsieur Michaud.
- (9) Mme Godin répète les mêmes arguments de l'agente de Montmagny et avise monsieur que c'est ses intentions de demeurer à Montmagny qui sont responsable de la coupure (voir lettre ci-jointe PMIO120112017PMMAMCLE)
- (A) Monsieur Michaud répète encore une fois que cela n'a aucun sens de faire cela.
- (B) Mme Godin avise par après monsieur que son séjour en prison est responsable aussi de cette coupure ?
- (C) Monsieur spécifie qu'il a tout publié sur internet et que on n'emprisonne pas les gens pour du camping. (ou Mme Godin a eu cette information ?)
- (D) Monsieur Michaud répète que les actions de l'aide social n'ont aucun sens.
- (E) Mme Godin avise que mon dépôt a été fait parce qu'elle s'en a occupé et que la réactivation du dossier de monsieur a déjà eu lieu avant le 1^{er} décembre ?
- (F) Mme Godin spécifie quelle a comme date le 8 novembre comme date de libération de Monsieur Michaud, Monsieur spécifie que cela est faux et qu'il a été libéré le 6 novembre. Mme Godin me dit que c'est le 8 qui est inscrit à son dossier ?
- (G) Mme Godin me dit que mon dossier est réactiver et que j'aurai un dépôt mardi prochain ? (+- dans 5 jours ?)
- (H) Monsieur spécifie qu'il ne remplira de nouvelle demande compte tenu qu'il n'a pas l'intention de refaire sa vie à Montmagny.
- (I) Monsieur demande de recevoir par écrit les directives appliquées de l'aide social.
- (J) Mme Godin me dit que mon courrier est envoyé au CLE de Trois-Rivières et qu'il n'a qu'à venir le récupérer.

- (K) Monsieur avise que les options de courrier de l'aide social il est possible simplement d'écrire une lettre la joindre au dossier informatique et l'imprimer lorsque monsieur se présente pour remplir sa déclaration.
- (L) Mme Godin répète simplement ce qu'elle a dit au point (J).
- (M) Monsieur Michaud confirme une autre fois avec l'agente de Montmagny que son dossier a été fermé (encore fermé en date du 01 décembre 2017)

Ce document sera remis à l'aide social de Montmagny et une demande de transmission au CLE de Trois-Rivières sera amorcée par Monsieur Michaud. Nous vous rappelons respectueusement qu'il s'agit d'**agissements frauduleux** passibles d'enquête judiciaire sans autre avis. De plus ce document sera conservé à titre de preuve comme document légal de poursuite en justice.

Agréer monsieur madame nos salutations distinguées.



Pierre Michaud, PMI, ce 01 décembre 2017, Montmagny.

C.C CLE de Montmagny
C.C ou original CLE de Trois-Rivières

P.J : Lettre **PMI0120112017PMMAMCLE**

Note de document (1) : A plusieurs reprises il a été demandé par Monsieur Michaud une augmentation des prestations afin de lui assurer un niveau de vie minimum et sécuritaire. Cette demande est toujours valide.

Note de document (2) : Mardi prochain est une cible inacceptable pour le dépôt de Monsieur Michaud

Réf. : PMI0101122017PMCLEMONT

Destinataire	HeurDépart	Heure	Impress	Résul.	Note
918193716649	12-01 15:09	00:00:55	003/003	Validé	

Note TMR:émission différée, POL:Depst, ORG:Réglage format original, FME:émission Effacement cadre TX
DPG:émission Page Séparation TX, MIX:Originaux formats mixtes TX, CALL:émission manuelle,
CSAC:CSAC, FWD:Transfert, PC:PC-FAX, BND?Sens de reliure recto-verso, SP:Original spécial,
FCODE:F-code, RTX:Rémission, RLY:Relais, MBX:Confidentiel, BUL:Bulletin, SIP:SIP Fax,
IPADR: Adresse Fax IP, I-FAX:Internet Fax

Résul. OK : Communication OK, ARRÊT : Arrêter Communication, ÉTEINT : Interr. alim. OFF,
TEL : RX de TEL, NG : Autre Erreur, Cont : Continuer, Pas Ré : pas de réponse,
Refus : Réception refusée, Occupé : occupé, M-plei : Mém. pleine,
LOUR : long, REC termin., POUR : REC page terminée, FIL : erreur fichier,
DC : err. decod., MDN : err. réponse MDN, DSN : err. réponse DSN, IMPR. : impr.
document mémoire obligatoire, SUPPR : suppression document mémoire obligatoire,
ENV. : envoi document mémoire obligatoire

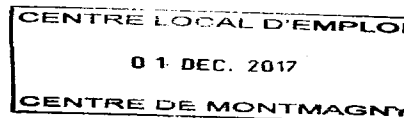
MICP03015690

Pour
Diane
Godin

Montmagny, le 01 décembre 2017

Page 1 de 2

Centre local d'emploi (CLE) de Montmagny
116, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest,
Montmagny, QC, G5V 3B9,
Bureau A. Téléphone 418-248-0163
Télécopieur 418-248-2481.



Att. : Du ou des responsable(s) du dossier de Pierre Michaud MICP03015690

Objet : Coupure de l'aide social

Monsieur madame,

La présente est un procès-verbal concernant une coupure de prestation de l'aide social de Monsieur Pierre Michaud.

Les faits du 01 décembre 2017.

- (1) Après vérification le 01 décembre au matin il n'y a pas eu de dépôt au compte de Monsieur Michaud
- (2) Monsieur Michaud a téléphoné au Centre local d'emploi (CLE) de Montmagny pour vérifier pourquoi il y a eu coupure de l'aide social
- (3) L'agente au téléphone avise monsieur que c'est à cause de la lettre qu'il a écrite qui spécifie qu'il recherche un loyer dans la région de Montmagny.
- (4) L'agente de Montmagny me donne des numéros de téléphones pour vérifier directement auprès de l'agente de Trois-Rivières le pourquoi de cette coupure.
- (5) A 13 :00h Monsieur Michaud se présente à l'aide social de Montmagny pour éclaircir ces actions dénuées de tout sens.
- (6) L'agente de Montmagny confirme que monsieur a bel et bien été coupé à cause de sa lettre qui avise l'aide social de son intention de passer l'hiver à Montmagny.
- (7) Monsieur explique que cela n'a aucun sens de couper un prestataire qui avise l'aide social de ses intentions pour fin de transparences mutuelles
- (8) Au alentour de 13 :20 h avec l'aide de l'agente du Montmagny monsieur parle à Mme Diane Godin responsable du dossier de Monsieur Michaud.
- (9) Mme Godin répète les mêmes arguments de l'agente de Montmagny et avise monsieur que c'est ses intentions de demeurer à Montmagny qui sont responsables de la coupure (voir lettre ci-jointe PMIO120112017PMAMAMCLE)
- (A) Monsieur Michaud répète encore une fois que cela n'a aucun sens de faire cela.
- (B) Mme Godin avise par après monsieur que son séjour en prison est responsable aussi de cette coupure ?
- (C) Monsieur spécifie qu'il a tout publié sur internet et que on n'emprisonne pas les gens pour du camping. (ou Mme Godin a eu cette information ?)
- (D) Monsieur Michaud répète que les actions de l'aide social n'ont aucun sens.
- (E) Mme Godin avise que mon dépôt a été fait parce qu'elle s'en a occupé et que la réactivation du dossier de monsieur a déjà eu lieu avant le 1^{er} décembre ?
- (F) Mme Godin spécifie quelle a comme date le 8 novembre comme date de libération de Monsieur Michaud, Monsieur spécifie que cela est faux et qu'il a été libéré le 6 novembre. Mme Godin me dit que c'est le 8 qui est inscrit à son dossier ?
- (G) Mme Godin me dit que mon dossier est réactiver et que j'aurai un dépôt mardi prochain ? (+ dans 5 jours ?)
- (H) Monsieur spécifie qu'il ne remplira de nouvelle demande compte tenu qu'il n'a pas l'intention de refaire sa vie à Montmagny.
- (I) Monsieur demande de recevoir par écrit les directives appliquées de l'aide social.
- (J) Mme Godin me dit que mon courrier est envoyé au CLE de Trois-Rivières et qu'il n'a qu'à venir le récupérer.